

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres :
En exercice : 13
Membres présents : 8
Date de convocation : 23/10/2024

Séance du 14 novembre 2024

Sous la Présidence de Monsieur Christian OST, Vice-Président

Membres élus présents : Christian OST, Bernard SAETTLER, Elisabeth TAGLANG, Isabelle UNTEREINER.

Membres nommés présents : Michela COLNAGHI-PIERRE, Patricia GONZALEZ, Georges HAYEK, Betty SCHALL.

Membres absents excusés : Cécile DELATTRE, Sandra PETER, Geneviève THOMASSIN.

Adoption d'un règlement des aides sociales facultatives et modification du règlement intérieur du CCAS

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le décret n°95-562 du 6 mai 1995, modifié par le décret du 4 janvier 2000 relatif aux centres communaux d'action sociale,

Vu les articles 20 à 23 du règlement intérieur relatifs aux critères d'attribution des aides sociales facultatives,

Vu l'article 25 du règlement intérieur du CCAS relatif aux modifications du règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale **décide** :

- De doter au 1^{er} janvier 2025 le centre communal d'action sociales d'un règlement des aides sociales facultatives distinct du règlement intérieur.
- De supprimer au 1^{er} janvier 2025, en raison de l'adoption du nouveau règlement des aides sociales facultatives, les articles 20 à 23 du règlement intérieur du CCAS relatifs aux critères d'attribution des aides sociales facultatives.

Adopté à l'unanimité,

Certifié conforme et exécutoire
Le 14 novembre 2024,

La Présidente,
Cécile DELATTRE



REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2024

Application agréée E-legalite.com